

PRESIDENCE DU CONSEIL DES  
MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL DU CONSEIL  
DES MINISTRES

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
Travail-Démocratie- Paix

DECRET N°78/186 DU 9 MARS 1978

Confirmant Monsieur ONDIMA Antoine,  
Ingénieur Géomètre Principal de 4ème  
échelon dans les fonctions de Directeur  
du Cadastre et de la Topographie.-

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU  
PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,  
MINISTRE DU PLAN,

Vu l'acte fondamental du 5 avril 1977 ;

Vu l'acte n° 005/PCT du 19 Mars 1977 portant création du  
Comité Militaire du Parti et fixant ses attributions ;

Vu l'acte n° 001/PCT/CMP du 3 avril 1977 fixant l'organisa-  
tion et la structuration du Comité Militaire du Parti ;

Vu le décret 77/I55 du 5 avril 1977 portant nomination des  
Membres du Conseil des Ministres ;

Vu l'ordonnance n° 035/77 du 28 Juillet 1977 relative à  
l'exercice du pouvoir réglementaire en République Populaire du  
Congo ;

Vu le décret n° 78/113 du 14 février 1978 portant reorganisation  
et attributions du ministère de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat ;

Vu la décision du Comité Militaire du Parti dans sa réunion  
du 20 Novembre 1977 ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Monsieur ONDIMA Antoine, Ingénieur Géomètre Principal  
de 4ème échelon, est nommé dans les fonctions de Directeur du  
Cadastre et de la Topographie.

Article 2.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date  
de signature sera enrегистré, publié au Journal Officiel de la Répu-  
blique Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera. / .-

Fait à Brazzaville le 9 MARS 1978

Par le Deuxième Vice-Président du  
Comité Militaire du Parti, Premier  
Ministre, Chef du Gouvernement,  
Ministre du Plan,

COLONEL Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et de la  
Justice, Garde des Sceaux,

Le Ministre de la Construction et de  
l'Urbanisme et de l'Habitat, chargé  
l'Environnement,

A. MOUSSOU-POUATI.-

COMMANDANT Pascal BIMA.-

Le Ministre des Finances,

Henri LOPES.-

*Juf*